

Collaboration éthique dans le domaine de la santé : un document cadre consensuel international

Questions et réponses

Révisé et adopté en 2025

Q. Qui sont les signataires du document cadre consensuel ?

R. Le document cadre consensuel est actuellement soutenu par l'Alliance internationale des organisations de patients (IAPO), le Conseil international des infirmières (ICN), la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA), la Fédération pharmaceutique internationale (FIP), l'Association Médicale Mondiale (WMA) et la Fédération Internationale des Hôpitaux (IHF), car tous les partenaires ont un intérêt mutuel à s'assurer que la relation entre les parties prenantes de la santé est basée sur une prise de décision éthique et fondée sur des preuves.

Q. Pourquoi le document cadre consensuel a-t-il été établi ?

R. Tous les partenaires signataires ont un intérêt commun à fournir des soins de haute qualité aux patients du monde entier. La relation entre les parties prenantes de la santé est nécessaire afin de fournir les meilleures solutions pour répondre aux besoins de santé des patients et les informations les plus récentes concernant les médicaments. Il est essentiel que ces relations soient menées avec intégrité et servent au mieux les intérêts des patients. Étant donné que chaque partenaire a un rôle et une responsabilité uniques pour s'assurer que les patients reçoivent les soins les plus appropriés, le document cadre consensuel a été établi pour démontrer l'engagement commun en faveur de l'intégrité professionnelle et promouvoir les interactions éthiques dans le monde entier.

Q. Quel a été le processus d'élaboration du document cadre consensuel ?

R. Depuis 2011, les partenaires signataires se réunissent au moins deux fois par an pour discuter des développements et des principaux défis. À travers le dialogue et l'échange d'informations, il est devenu évident que le code et les directives de chaque institution partageaient certaines valeurs fondamentales. Le groupe a accepté de trouver un moyen de mettre collectivement en évidence leurs points communs et de contribuer à faire progresser les interactions éthiques. Le document cadre consensuel a été établi pour saisir les valeurs partagées et instaurer la confiance entre les partenaires et le public en énonçant leur position collective.

Q. Quels sont les éléments clés du document cadre consensuel ?

R. Le document cadre consensuel est basé sur les valeurs et principes partagés représentés dans les codes et directives individuels de chaque partenaire signataire. Il met en évidence les valeurs détenues par tous les partenaires et l'engagement continu à protéger et promouvoir des valeurs telles que la transparence, le respect, la confiance, des informations claires et indépendantes sur les traitements de santé, et l'utilisation responsable des données de santé et de la technologie.

Q. Quels sont l'objectif et l'impact attendu du document cadre consensuel ?

R. Alors que le paysage des soins de santé évolue rapidement dans les pays en développement et émergents, des défis plus larges et systématiques pourraient avoir un impact négatif sur les interactions entre les différentes parties prenantes. Cela est particulièrement préoccupant pour les secteurs ou les pays où les réglementations sont limitées ou inexistantes et où elles sont mal appliquées, que ce soit par le gouvernement ou dans le document cadre l'autoréglementation. Le document cadre consensuel démontre que la confiance et l'intégrité sont essentielles pour façonner les relations entre les parties prenantes de la santé qui servent véritablement le meilleur intérêt des patients. À cet égard, chaque partenaire a un rôle à jouer. Bien que des progrès significatifs aient été réalisés au fil des ans dans le domaine des interactions éthiques entre les partenaires, et que diverses initiatives conjointes existent dans certains pays, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour sensibiliser aux valeurs intégrées dans les interactions appropriées. Le document cadre consensuel démontre la collaboration entre tous les partenaires signataires pour résoudre les problèmes clés. Ce Cadre vise à servir de modèle pour des initiatives collectives similaires à l'échelle nationale, qui complèteraient les directives, politiques et codes individuels et permettraient une meilleure compréhension entre toutes les parties prenantes des valeurs communes relatives aux interactions.

Q. Le document cadre consensuel est-il contraignant ?

R. Le document cadre consensuel n'est pas un document contraignant et n'a pas de mécanisme d'application officiel. Le Cadre ne vise pas à définir de nouvelles normes ou à remplacer les codes et directives individuels existants. Au lieu de cela, il souligne et renforce les engagements existants de chaque organisation individuelle.

Q. Pourquoi le document cadre consensuel n'est-il pas plus prescriptif ?

R. Le document cadre consensuel n'est pas un document de définition de politique et ne remplace pas les codes et directives individuels existants. Au lieu de cela, le Cadre met en évidence et renforce certaines valeurs fondamentales partagées entre les partenaires signataires pour démontrer la nécessité d'une action collective afin de garantir des pratiques appropriées liées aux interactions entre les parties prenantes de la santé.

Q. D'autres organisations peuvent-elles approuver le document cadre consensuel ?

R. Il est important que toutes les parties impliquées dans la prestation de soins de santé agissent conformément aux normes et principes éthiques. À cet égard, les partenaires signataires invitent d'autres parties prenantes de la santé à approuver le document cadre consensuel à l'échelle mondiale et à collaborer à l'échelle nationale avec tous les partenaires pour mettre en œuvre des normes de pratique élevées. Il est essentiel que toutes les parties s'engagent à adopter une conduite et des interactions éthiques qui garantissent des normes élevées et l'intégrité pour assurer le bien-être des patients.

Q. Pourquoi le document cadre consensuel a-t-il été mis à jour en 2024 ?

R. Une décennie après la publication du document cadre consensuel, les partenaires signataires ont modernisé son langage et ajouté un cinquième principe sur le maintien d'une utilisation responsable des données de santé et de la technologie. Reconnaisant l'expansion rapide de la technologie des données de santé et son rôle essentiel dans l'avancement des soins aux patients, les partenaires ont cherché à établir le premier principe éthique conjoint au monde unissant les principales organisations de santé. Le principe promeut la collecte et la gestion responsables des données, la transparence, la gouvernance et le suivi, et la collaboration entre les parties prenantes.

Pour toute question, veuillez écrire à l'une des adresses électroniques suivantes :

info@iapo.org.uk ; icn@icn.ch ; admin@ifpma.org ; fip@fip.org ; wma@wma.net ; ihf.secretariat@ihf-fih.org